



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maison des Ailes

Question orale n° 98

Texte de la question

M. Jean-Jacques Hyst appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur les conséquences de la fermeture de la Maison des Ailes à Echouboulains (Seine-et-Marne). Cet établissement d'enseignement et d'éducation fonctionnant au profit des enfants des personnels relevant de l'aéronautique civile et militaire a toujours eu une excellente réputation. Sa mission sociale est indéniable et, pour les élèves scolarisés, une assurance de réussite. Or, le 16 avril 1992, le ministre de la défense, parmi d'autres mesures de restructuration, a annoncé le transfert de la Maison des Ailes à l'établissement des pupilles de l'air de Montbonnot. Il devrait être échelonné d'octobre 1993 à juin 1995 pour permettre la construction de nouveaux bâtiments destinés à recevoir les élèves filles de la Maison des Ailes. Or il est déjà envisagé de ne pas ouvrir à l'EPA toutes les filières existant à la Maison des Ailes, ce qui ôterait au transfert une partie de sa justification. Par ailleurs, la construction des bâtiments prévus n'a toujours pas commencé. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir reconsidérer cette suppression dont, de surcroît, l'impact serait dramatique pour beaucoup de salariés de l'établissement et entraînerait la désertification du village d'Echouboulains.

Données clés

Auteur : [M. Hyst Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 98

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 1993, page 1004

Réponse publiée le : 4 juin 1993, page 1073

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993